

A. E. Judas

Inst. F. COURBY
Cote. 7532/T.P.
UER

Sur quelques épitaphes libyques
et latines libyques

Bibliothèque Maison de l'Orient



171947

SUR
QUELQUES ÉPITAPHES LIBYQUES

ET LATINO-LIBYQUES

POUR FAIRE SUITE A MES TROIS MÉMOIRES

SUR DES ÉPITAPHES LIBYQUES

ET A MA

NOUVELLE ANALYSE DE L'INSCRIPTION LIBYCO-PUNIQUE DE THUGGA

PAR A. C. JUDAS



Vires acquirit eundo.



PARIS
FRIEDRICH KLINGSIECK
RUE DE LILLE, 44

—
1870

SUR

QUELQUES ÉPITAPHES LIBYQUES

ET LATINO-LIBYQUES

On connaît les beaux résultats que mon excellent confrère, le docteur Reboud, a obtenus des explorations de plusieurs cimetières anciens dans la subdivision de Bône, dans laquelle sa position officielle le retient depuis quelques années. La partie la plus remarquable et la plus précieuse de sa moisson consiste dans la découverte d'un nombre inespéré d'inscriptions en caractères libyques, dont plusieurs sont accompagnées d'un texte latin. Diverses publications dans la *Revue africaine*, dans les *Annales des voyages*, dans le *Recueil de mémoires de la Société archéologique de Constantine*, et une collection autographique tentée, à titre d'essai, par M. Reboud ont, en grande partie, divulgué ces richesses, et excité parmi les archéophiles de l'Algérie une vive et fructueuse émulation (1). M. Reboud, aujourd'hui temporairement à Paris,

(1) On peut consulter aussi ma *Nouvelle analyse de l'inscription libyco-punique de Thugga*, surtout la deuxième partie.

Enfin M. Reboud, dans une séance de la Société de numismatique, a fait sur ce sujet, qu'il possède si bien, une très-intéressante improvisation. Cette savante compagnie prépare en ce moment, avec un soin libéral dont on doit la remercier, une impression complète des monuments dont M. Reboud a des estampages ou des copies entre les mains.

reçoit presque tous les jours des communications nouvelles, qui, non-seulement ajoutent à son propre contingent, mais apportent successivement des lumières complémentaires à l'aide desquelles il est permis souvent de rectifier, avec plus ou moins de succès, les explications tentées précédemment.

Parmi les personnes qui se sont surtout adonnées à la poursuite des recherches, on doit signaler M. le général Faidherbe, commandant la subdivision de Bône, qui a publié récemment dix-huit textes nouveaux, et déclare en avoir depuis découvert vingt autres; puis M. Letourneux, conseiller à la Cour impériale d'Alger, qui avait le premier signalé les cimetières de la Cheffia à M. Reboud, lequel s'est toujours fait un devoir et un plaisir de le déclarer.

C'est une récente communication de M. Letourneux qui me fournit l'occasion de cette note.

I. Deux stèles, dont une latino-libyque, trouvées à El-Hafra par M. Letourneux; retour aux nos 5, 13 et 15 de la série de M. Reboud.

Aux pages 40 et 41 de mon premier mémoire, sur une série d'épigraphes libyques (*Annales des voyages*, 1868), je me suis occupé, mais sans en avoir tiré un parti suffisamment utile, d'une stèle, cotée 5 dans mon numérotage, portant au sommet une épigraphie latine, et au-dessous une inscription libyque de trois colonnes verticales qui se lisent de bas en haut. Elle est figurée sur la planche ci-jointe à la lettre A.

J'y suis revenu à la page 4 d'un second mémoire, sur une nouvelle série d'épigraphes libyques (*Annales des voyages*, avril 1869). Enfin, aux pages 53 et 54 de ma *Nouvelle analyse de l'inscription libyco-punique de Thugga*, je m'en suis derechef occupé. *Tanta molis erat!*

Je traduisais la partie latine ainsi : « Nabd. Il est situé ici. Né à Cotuzza.... de Misicter. Il a vécu vingt ans. Il est situé ici. » Les lettres de la première ligne HSE, qui apparaissent nettement

sur les estampages, me semblaient naturellement représenter comme de coutume la formule *Hic situs est*, bien qu'on les retrouve avec cette signification indubitable à la fin de l'inscription. Je supposais qu'il s'agissait de deux morts, comme on le voit quelquefois sur des tombeaux romains. Cependant, dans ce cas, d'une part, *Natus Cotuzza* occupait une place insolite. J'étais néanmoins poussé vers cette interprétation par le fait qu'une ville du nom de *Cotuzza* existait en effet dans la province africaine ; d'une autre part, le texte libyque ne mentionne qu'un mort, dont le nom est à la colonne de gauche par rapport au lecteur ; la colonne médiane indique sa filiation, et la troisième colonne à droite, est une formule commune dont le sens spécial m'échappe ; j'en ai parlé expressément dans mon second mémoire aux pages 19 et 20, et dans ma *Nouvelle analyse de l'inscription libyco-punique de Thugga*, page 68, planche II, F.

J'ai fait remarquer la ressemblance de la partie libyque de cette stèle, non-seulement à raison de cette formule, qui se produit sur un assez grand nombre d'exemples, mais encore :

A raison de la première colonne, ou du nom du défunt, avec la colonne médiane du n° 13 de ma série, savoir : ZBDDS'Z, *Zab-dads'az*. Ce nom paraît réduit à ZBDS' sur une inscription trouvée à Souq Ahras par M. le capitaine d'état-major de Salle, commandant le cercle (1). Sur les n°s 3 et 4 de ma série, il se lit ZBS'Z. Du moins, je crois pouvoir rapprocher ces variantes. Mais, pour l'objet que j'ai ici en vue, c'est surtout au n° 13 que je m'attache. Nous allons voir que cette inscription sert curieusement de lien avec la nouvelle bilingue de M. Letourneux.

La planche ci-jointe reproduit sous la lettre C la copie envoyée par le savant et infatigable investigateur.

La seconde et la troisième figures de la colonne de gauche sont indiquées comme douteuses. Cette colonne peut être intégralement restituée à l'aide des colonnes de gauche aussi des n°s 13 et 15 de

(1) Cette inscription est étudiée en détail dans la deuxième partie de ce travail.

ma série. La lecture est donc : KZD.L. C'est un nom personnel, ainsi que le démontre le n° 15. Les trois premières lettres sont rendues en latin, dans l'inscription de M. Letourneux, et il est très-remarquable qu'ici, comme en tête de la partie latine du n° 5 que j'ai cité au commencement de cette note, le N latin a pour correspondant en libyque la barre verticale (transversale dans l'écriture horizontale) qui n'a certainement pas cette valeur, du moins d'une manière pure. Le N a indubitablement en libyen, dans l'écriture horizontale, une direction verticale, comme en berber moderne ; par conséquent, dans l'écriture verticale, la direction doit être transversale, et c'est ce qui a lieu en effet. Il y a là un très-curieux problème de phonétique comparée à étudier ; mais, en ce qui me concerne, je juge sage de ne pas en tenter une solution prématurée. Tout ce que je puis dire, c'est que la répétition de ce fait me paraît exclure positivement l'hypothèse d'une erreur de gravure ou de copie.

Le rapprochement que je viens de faire est d'autant plus important que les deux textes latins ont une autre similitude. Elle apparaît par la comparaison de deux parties corrélatives, bien que ces parties présentent l'une et l'autre des inexactitudes différentes : ces inexactitudes se corrigent réciproquement. Je veux parler de la partie qui se lit TRB. MISICTRI au n° 5 de la série de M. Reboud, et de celle qui donne TRIBV. MISICIRI sur la copie de M. Letourneux. Il est facile et, ce me semble, légitime de rétablir une leçon commune TRIBV. MISICTRI, en admettant toutefois une abréviation pour TRIBV au n° 5.

En nous reportant maintenant à la première ligne du texte latin de M. Letourneux, puis en considérant la colonne de gauche de la partie libyque, ainsi que les colonnes de gauche aussi des nos 13 et 15 de la série de M. Reboud, on est poussé à penser que le nom du défunt était, dans la prononciation romaine, *Chinidil*, dans la prononciation des indigènes probablement *Chizid. il*. Cependant, au dessin ci-joint, le texte latin paraît porter *Chinidig...*, mais, dans une première copie, il n'y avait point apparence de G ; on voyait un trait vertical suivi d'une partie fruste.

D'autres endroits du même texte sont frustes aussi, comme on le reconnaît à l'aspect de la copie. On peut donc conjecturer avec assez de vraisemblance qu'il y avait CHINIDIL. Au surplus, c'est une difficulté secondaire; le rapport de CHINID, avec la colonne de gauche du texte libyque, rapport qui avait été entrevu dès le premier examen par M. Reboud, n'en est pas moins certain à mon avis.

Dans les trois exemplaires qui possèdent la colonne libyque identique, on remarque un point qui sépare les trois premières lettres KZD de la dernière L qui se trouve ainsi isolée. Ce point avertit que KZD, égal au CHINID latin, doit être pris à part, et que le L terminal est accessoire, qu'il n'appartient pas essentiellement au nom. L dans ce cas me paraît être, comme en berber moderne, le verbe IL signifiant, *il est*. La colonne entière dit donc : *kizid* (ou *chinid*), *il est*. c'est à savoir : *est ici*, ou : *c'est kezid*, comme on trouve en tête de quelques épitaphes grecques : « *Ceci est le visage ou l'image de N...* » Et il est à noter qu'il y a en effet une figure humaine en tête des stèles 5, 13 et 15. De cette façon, l'accord s'établit exactement entre la partie libyque et la partie latine de la bilingue de M. Letourneux, puisque de part et d'autre le nom du défunt s'arrête à *kizid* ou *chinid*. Alors on ne doit pas supposer *il* dans la partie latine et l'on peut maintenir *ig*. Ces lettres devaient avoir leur complément dans la fin de la ligne, qui est malheureusement fruste; peut-être équivalent-elles à *ih* de l'inscription pareillement bilingue de *Sactul* (1), et signifient-elles *filis de...* Mais je me garde bien de me prononcer.

Le commencement de la seconde ligne du texte latin de M. Letourneux a une ressemblance assez marquée avec la partie correspondante du n° 5. Dans ce dernier exemplaire, on peut être tenté d'y voir l'énonciation de la filiation : ? ANIS F, *filis de? an*.

Mais le rapprochement, d'une part, du passage correspondant du texte latin de la bilingue de M. Letourneux; d'une autre part,

(1) Voy. ma *Nouv. anal. de l'inscr. libyco-punique de Thugga*, pages 24 et 25.

de la colonne médiane du texte libyque de la même inscription avec la seconde ligne latine et avec la colonne libyque du n° 3, ce triple rapprochement, dis-je, apporte une lumière décisive. En effet, la colonne médiane de l'un et l'autre texte libyque contient l'énoncé de la filiation, ainsi que le prouve la figure initiale valant κ' (IK' ou IG, *fils de...*). Sur l'exemplaire de M. Letourneux le reste de la colonne semble porter MZ''GT. La troisième lettre serait alors celle que, pour l'écriture transversale de droite à gauche, les alphabets modernes présentent ouverte à gauche et que M. Hanoteau, dans sa *Grammaire tamacheq*, pages 4 et 7, transcrit par *dh*, *t'* ou *z''* (ع, ط ou ص arabes). Cette lettre a donc pu être rendue en latin par un *s*. La figure placée immédiatement au-dessus, en la prenant telle qu'elle est donnée, ressemble, sauf l'inclinaison, à celle qui, dans l'écriture de droite à gauche de Thugga, est un *g*. La colonne signifierait donc : « *fils de Mez''igt* », et d'après cela, on devrait restituer à la seconde ligne latine le nom du père ainsi : « MISGIT ou MISICT », soit que l'idée *fils de...* fût exprimée à la fin de la première ligne par le terme indigène, IG (IG AMISICT), ou à la fin de la seconde ligne par l'abréviation latine FIL (MISICTI FIL). L'état de la pierre ne permet pas de décider.

Mais on possède un autre document qui suggère une appréciation, à mon avis, plus exacte. Ce sont deux nouvelles inscriptions trouvées à Souq Ahras par M. de Salle. J'en reparlerai, ainsi que de celle que j'ai précédemment citée, dans la seconde partie de ce mémoire. La leçon est *Mis'itiz*.

Sur le n° 3, le texte latin, comme je l'ai dit, paraît similaire; mais il n'en est pas de même, à première vue, du texte libyque. Je n'ose proposer une restitution que l'analogie semble solliciter. Cette restitution consisterait à faire de la seconde figure, en commençant par le bas, un *m* semblable à la figure corrélatrice de M. Letourneux. Cette correction cependant serait d'autant plus séduisante que le chevron qu'elle remplacerait est suspect par lui-même. En second lieu, il faudrait réunir les trois barres verticales placées au-dessus par un trait transversal qui fermerait en

bas le dessin. Au lieu du point, on mettrait le zigzag qui vaut r. Enfin la lettre suivante serait amenée au r en la complétant par une autre barre qui, étendue transversalement, couperait par le milieu à angles droits la barre verticale qui existe. Cette modification surtout serait très-admissible, vu l'état rugueux de la surface. On ajouterait définitivement une barre verticale, valant z. Voilà, je le reconnais, bien des conditions : aussi je laisse à d'autres à décider.

Si l'on acceptait toutefois l'identification des deux colonnes, les défunts auraient été frères, et cela concourrait à expliquer les autres rapports des monuments.

L'un de ces rapports, le plus remarquable, est, si nous avons bien lu en ce point, la commune mention d'une tribu, la même de part et d'autre, la tribu de *Misicter*. Je ne sais si l'on peut, dans les textes libyques, saisir une corrélation avec cette indication. Voici les remarques que j'ai faites.

Sur les deux monuments, outre les colonnes des textes libyques que je viens d'examiner, il y en a une autre à droite dont la connexion avec les précédentes n'est pas claire. Sur le n° 5, c'est comme je l'ai dit ci-dessus, la formule *F* qui se montre sur un assez grand nombre d'autres stèles, sans paraître y désigner une tribu. Ici, il me paraît manifeste qu'elle n'exprime aucune liaison avec une tribu de *Misicter* ; cette tribu n'est donc vraisemblablement pas mentionnée dans le texte libyque.

Sur la stèle de M. Letourneux, la colonne correspondante est tout à fait différente de celle dont je viens de parler ; elle vaut : ZZ'S'LN. On la retrouve dans une autre inscription recueillie aussi par M. Letourneux dans la même localité, Ain el Hafra (1). Cette inscription a pareillement trois colonnes ; celle du milieu débute par la marque de la filiation ; celle de droite est semblable à celle de la bilingue. Je ne vois pas la possibilité de relier cette leçon, qui ne paraît pas douteuse, au nom de la tribu précitée. Cependant je ferai remarquer le début par z.

(1) Voy. planche ci-jointe, lettre r.

Si l'on isole cette consonne, on peut lire *az*. Or *az* signifie *pays*, *tribu* en tigré; il est employé exactement comme *ait* en berber (1). A la vérité, la dentale n'est pas identique dans les deux cas. En libyen, c'est le *za* arabe que je suppose de préférence répondre à la figure de nos textes, une barre verticale, qui est transversale dans l'écriture horizontale. Dans le mot tigré, c'est le H éthiopien que possèdent aussi, concurremment avec la barre dont il vient d'être question, l'alphabet libyen et l'alphabet berber. Mais, nonobstant la différence des figures, « H z est le j arabe; c'est un intermédiaire entre *d* et *s* » (2); le *za* arabe n'a pas de représentant plus exact en tigré. On peut donc sous ce rapport, admettre, je crois, la synonymie.

Quant à la parenté originelle, j'ai, en plusieurs autres publications, professé l'opinion, partagée par d'autres personnes dont le témoignage n'est pas à dédaigner, que la langue berbère, en y comprenant l'ancien libyen, a ses racines dans les langues abyssiniennes. Le tigré appartient à cette famille et j'ai, en plusieurs occasions, signalé particulièrement des affinités de ce côté. Le rapprochement que je fais en ce moment n'est donc pas suggéré inopinément ni isolément pour les besoins de la cause. Mais le reste de la colonne ne s'accommode nullement à l'assimilation avec le nom *misicter* (3).

(1) Y aurait-il communauté d'origine?

(2) Voy. Warn. Munzinger, *Vocab. de la langue tigré*, Leipzig, 1865, p. VIII, n° 42. — J'ai signalé en libyen, à la p. 70 de ma *Nouv. anal. de l'inscr. de Thugga*, une permutation de la barre verticale dans l'écriture ascendante et de la figure semblable à notre H, c'est-à-dire une permutation dans la même langue des deux lettres que je suppose ici d'une langue à l'autre.

(3) Quoi qu'il soit du sens de cette colonne, on la retrouve parmi les dix-huit de M. le général Faïdh., savoir : à Oued-el-Mekous, n° 5 ; à El-Hafra, n° 44 et 45 ; à Mechta-si-Mohammed-ben-Vergin, près d'Aïn-el-Hafra, n° 48. Au n° 44, elle est surmontée de deux autres lettres, qui paraissent le nom fort court du défunt, suivi, à la colonne de gauche, de sa filiation : il y avait peut-être, vers le milieu de la colonne de droite, outre une troisième barre transversale, pour compléter la formule, un point pour séparer cette formule du nom personnel. Au n° 45, la formule est terminée par trois barres verticales, au lieu de barres transversales. Ceci confirme ce que j'ai dit de pareilles transpositions à la p. 58 de ma *Nouv. anal. de l'inscr. de Thugga*.

Quoi qu'il en soit, à la première ligne latine de l'exemplaire n° 5, je crois aujourd'hui qu'on doit faire entrer dans le nom propre les lettres H S E. Cependant, même en s'abstenant de tenir compte du changement de z en N, cela ne donne pas encore une complète équivalence d'un texte à l'autre. En libyque, le nom est *zabdads'az* ou *zabdads'za*. J'y vois la représentation de la forme latine *nabdalsa* donnée par Salluste comme le nom d'un prince numide distingué, pendant longtemps officier dévoué et ami de Jugurtha; dans la partie libyque de notre inscription, le second D serait une assimilation du L radical au D précédent. Mais dans la transcription romaine, le H ne peut s'expliquer. Si je n'avais pas vu et examiné avec le plus grand soin des estampages où la figure de la lettre ne me paraît comporter aucun doute, je serais disposé à conjecturer qu'il y avait primitivement une ligature composée d'un E et d'un D, de manière à produire *nabdedse*. Mais je ne puis à ce point faire violence à l'évidence matérielle, du moins à mes yeux. Il faut attendre de l'avenir une nouvelle révélation. Dans l'état actuel des choses, je propose, mais avec réserve, de traduire partiellement ainsi : « Nabd? se, né à Cotuzza. , de la tribu de Misicter. Il a vécu XX ans. Il est enterré ici ». Je ne sais comment exprimer la filiation.

Maintenant, il convient de revenir sur le n° 13 que nous avons vu se rattacher, d'une part, à la bilingue de M. Letourneux par un même nom du défunt; d'une autre part, au n° 5 par l'identité

le g'aïn approcherait davantage du nom de la tribu. On remarque le même fait à la colonne de gauche de l'inscription de M. de Vignerat, *Nouv. anal. de l'inscr. de Thugga*, pl. II, 49. D'après cela, la colonne de droite, au lieu de la fil., doit porter le nom du défunt, et ainsi s'explique la présence de trois colonnes.

Sur la même planche, *Rev. afric.*, janv. 1870, on remarque, aux n°s 2 et 4, la formule *g* de ma *Nouv. anal. de l'inscr. de Thugga*; au n° 18, la formule *e*, précédée du nom d'homme *Mes'k'elan*. On doit rétablir le même nom à la colonne médiane du n° 4.

Si la formule dont je viens de parler au sujet de la tribu s'applique réellement à cette donnée, ce que je trouve pour le moins difficile, je le répète, il y a à se demander si la formule *g*, que je viens de rappeler, ne fait pas allusion à une autre tribu.

Dans tous les cas, enregistrons une formule nouvelle, *i*.

du nom du défunt sur cette dernière stèle avec celui du père du défunt sur le n° 13. D'après ces corrélations textuelles et les autres observations que nous avons faites précédemment on peut conjecturer que Zabdadza du n° 5 et Chizid de la bilingue d'Aïn el Hafra étaient frères, et que Zabdadza du n° 13 était fils du titulaire du n° 5 et neveu de celui de la bilingue. Ces tombes de la Cheffia appartenaient probablement à un nombre restreint de familles élevées.

II. Une inscription de M. Payen et trois de M. de Salle; nouvelle formule; rapports avec les textes étudiés dans la première partie.

L'inscription déterrée à Souq Ahras par M. le capitaine de Salle dont j'ai promis de m'occuper spécialement dans cette seconde partie est dessinée sous la lettre D sur la planche ci-annexée.

C'est, comme on le voit, la colonne de gauche qui forme le nom du défunt, *Zabdas'*, lequel a déjà attiré notre attention. La filiation est énoncée à la colonne médiane; elle a pour enseigne la figure initiale, au bas de la colonne, valant, à mon avis *k'* et se prononçant *ak'* ou *ag*, avec le sens *Fils de...* La leçon *MS'ITZ*, pour le nom du père, est confirmée par une autre inscription trouvée à Souq Ahras par M. de Salle, laquelle est reproduite aussi sur la planche, lettre E.

Sur celle-ci, la colonne de droite, qui commence par le signe de la filiation, doit, pour ce motif, être la dernière du texte. La colonne de gauche est une formule générale dont j'ai assez longuement parlé aux pages 68 et 73 de ma *Nouvelle analyse de l'inscription de Thugga*, planche II, 8. Par conséquent, le nom du défunt devait être à la colonne médiane, dont la fin seule a laissé quelques traces.

J'ai signalé à la page 12 le rapport du nom paternel *Mis'itz* dans nos épitaphes de Souq Ahras avec le nom paternel aussi de la bilingue de M. Letourneux, peut-être avec celui du n° 5 de

M. Reboud. Je dois à ce sujet faire deux remarques complémentaires.

En premier lieu, la sifflante n'est pas identique. Dans la bilingue, c'est la figure pectinée valant z", comme je l'ai dit ; dans les textes de Souq Ahras c'est le 8 de chiffre, ou sablier fermé, que la partie punique de Tugga transcrit par *Samech* ou s. Dans ces termes l'équivalence pourrait déjà être admise, car le z" a arabe, par exemple, sonne presque s et nous lui donnons souvent nous-mêmes cette puissance. Mais il y a mieux : selon ces rapports avec une figure semblable ou analogue dans l'écriture himyarique et dans l'écriture éthiopienne, le sablier fermé, ainsi que je l'ai déjà dit plusieurs fois ailleurs, répond en réalité au *tsadé* ou *tzadé* hébraïque, dont la prononciation complexe variait en intensité ou se décomposait assez souvent ; le z" a arabe représente précisément une de ces nuances. La permutation n'a donc rien d'extraordinaire dans nos épitaphes qui ont été écrites dans des localités différentes, bien que rapprochées, et peut-être dans des temps plus ou moins éloignés aussi.

En second lieu, le nom inscrit à Souq Ahras, sur chaque exemplaire, a, en plus, à la fin, une barre verticale, c'est-à-dire la lettre que je conjecture valoir z. On conçoit qu'un pareil trait, sur des surfaces rugueuses, se soit effacé complètement ou presque complètement, et que, dans le dernier cas, il ait échappé à l'œil du copiste. Il y a, au haut du texte libyque de la bilingue d'El-Hafra, assez d'espace pour permettre de le suppléer. Quant au n° 3, peut-être la barre verticale que j'ai proposé de convertir en croix pour en faire un T est-elle la caractères primitif, tel que celui que je signale à Souq Ahras, et le T qui devrait, dans ce cas, le précéder a-t-il été supprimé en fondant sa prononciation dans celle du z. Mais ce sont là des hypothèses très-vagues. En les négligeant, on ne doit pas moins, à mon avis, reconnaître de grands rapports entre les noms que je crois pouvoir rapprocher.

La première des inscriptions de Souq Ahras dont je viens de parler a encore de quoi exciter l'intérêt. Cet intérêt réside dans

la colonne de droite; elle se transcrit ainsi : MK.G'LN. Une semblable colonne se retrouve dans trois autres des épitaphes connues, savoir : deux découvertes par M. de Salle, une à Souq-Ahras encore, planche, lettre H; la seconde chez les Ouled Driss, *ibidem*, lettre I; la troisième, *ibidem*, lettre G, recueillie en 1837 par MM. Desvaux et Payen à El-Hafra, où M. Letourneux a fait aussi ses récentes découvertes. Celle-ci a été publiée par M. Payen dans l'*Annuaire* de Constantine en 1856-1857, planche 12.

Pour l'exemplaire d'El-Hafra, il est probable que la colonne de gauche doit commencer, en bas, par le signe de la filiation, et que la colonne médiane devait contenir le nom du défunt; elle est aujourd'hui fort dégradée, mais sans grand dommage. A la colonne de droite, ou la dernière, l'analogie avec les autres exemplaires veut que l'on restitue en haut trois barres parallèlement transversales au lieu d'une seule barre.

Pour la même considération, à l'exemplaire des Ouled-Driss la figure qui occupe le milieu de la colonne de droite et qui ressemble à notre H doit être remplacée par un simple point. Celle qui est en bas doit être fermée inférieurement, de manière à donner un M, non un K'.

De cette façon, nous comptons en somme quatre exemplaires contenant chacun à droite une colonne semblable. Je n'hésite pas à y voir une formule commune nouvelle, que je désignerai par la lettre *h'*. Quel sens lui attribuer? Question embarrassante, comme dans la plupart des cas analogues. Voici ce qui me paraît le plus vraisemblable.

Nous remarquons le point qui sépare la colonne en deux groupes : l'un, l'inférieur, bilittère; l'autre, trilitère, et dont le type est fourni par les deux copies de Souq-Ahras. Ce point, dont nous avons eu d'autres exemples dans les textes funéraires précédemment étudiés, doit ici, si je ne me trompe, être disjonctif.

Les deux premières lettres, MK, ne peuvent-elles pas se rattacher à AMGIUAT, qui aujourd'hui, chez les Touaregs, signifie *humilité*? Ce substantif dérive de MAKAK, MUK, MAK, qui, en hébreu et en sémitique en général, suivant les formes verbales, veut

dire *Il a croulé, il s'est renversé, il a été renversé, il a incliné, etc.*, et au moral *Il est humble, etc.* Le sens primitif paraît *Etre couché, étendu par terre*, en latin, *sterni, prosterni*.

Les trois autres lettres, G'LN, ne représentent-elles point l'hébreu GELLAJON, dans l'acception de *table, tablette, dalle* (en pierre, ailleurs en bois, en métal), sur laquelle est gravée une inscription? Il y a permutation de gutturales, un *g'aïn* substitué à un *guimel*. Mais cela est loin, à mon avis, de constituer une objection sérieuse. De pareils échanges ont lieu assez fréquemment dans les langues sémitiques, soit dans une même langue, par exemple en hébreu; soit dans le passage de certains mots d'une langue à une autre, comme de l'hébreu à l'arabe.

Je pense donc que la colonne ou la formule faisait allusion à ce que les pierres qui la portaient, au lieu d'être, comme le plus ordinairement, droites et fichées en terre, étaient couchées sur la tombe; le texte signifiait à la lettre *couchement de dalle gravée* ou *d'építaphe*, au lieu de, selon nos habitudes, *építaphe couchée*. On peut comparer à cette locution le composé grec *Lithostrote*, dans son sens étymologique, avec cette différence que l'expression libyenne désigne, non simplement une pierre plate et large, mais, de plus, une pierre inscrite sur une de ses surfaces.

Pour attaquer le problème avec plus d'assurance, il faudrait posséder des renseignements précis sur la situation des pierres, sur les indices que les lieux peuvent conserver. Mais rien de semblable n'a été transmis sur les monuments de Souq Ahras et des Ouled Driss. M. Payen, à la page 44 de l'*Annuaire* de Constantine de 1856-1857, s'exprime de manière à enlever positivement toute vraisemblance à ma supposition; il dit, en effet: « Il (M. le général Desvaux) remarqua... divers blocs erratiques détachés d'une roche voisine. L'un de ces blocs, au pied duquel des fouilles récentes avaient été faites, fixa son attention; il s'en approcha et y découvrit l'inscription ci-jointe, etc. » Cela paraît péremptoirement décisif. Cependant est-il certain que le bloc ait été détaché de la roche? Les détails manquent à l'appui de cette assertion. Pourquoi ce bloc est-il qualifié d'erratique, puisqu'il gisait, paraît-

il, au pied de la roche d'où on le dit détaché? D'un autre côté, à la page 45, M. Payen ajoute: « Les gens du pays désignent la pierre sous le nom de *la Dormante*. » N'y a-t-il pas un curieux rapport entre cette expression et celle de *pierre couchée*? Ce rapport n'a-t-il pas une grande valeur quand on sait avec quelle persistance les anciennes dénominations ou leur sens ont été quelquefois conservés dans toutes les parties de l'Afrique? « La légende suivante est accréditée depuis des siècles dans l'esprit des Montagnards. — A l'époque de l'invasion arabe, un grand et puissant seigneur *Roumi*, qui habitait la contrée, ayant été obligé de fuir sans avoir le temps ni les moyens d'emporter ses trésors, les a enfouis et recouverts de cette pierre, etc. » Ainsi l'on voit que, dans la croyance traditionnelle des indigènes, la pierre est depuis longtemps couchée, dormante, et que cette position leur paraît celle qu'elle a toujours eue.

Mais loin de moi la prétention de donner à une hypothèse dénuée de tout autre appui qu'une interprétation linguistique elle-même peu certaine, le faux prestige d'une vérité acquise. J'ai voulu seulement, en l'absence d'autres documents, faire une tentative sur laquelle l'avenir prononcera. Une notion reste solidement conquise par l'examen exposé dans cette seconde partie; c'est celle d'une nouvelle formule funéraire, quel qu'en soit réellement le sens spécial. Cette constatation me paraît justifier, en définitive, la publication de cette note: à chaque jour suffit sa peine.



FIN.